



Rôle de l'infirmière scolaire et fonctionnement de l'infirmierie

L'infirmière scolaire s'appelle Mme *Claire LE BRIS*.

Elle est présente au lycée le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi le matin et l'après-midi. Elle assure une permanence à l'école Joséphine-Horth le mercredi matin.

Son rôle est à la fois relationnel, éducatif et technique, dans le but de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Il lui appartient d'organiser les soins et les urgences sous la responsabilité du chef d'établissement, pour les accidents et urgences survenus sur le temps scolaire.

Elle contrôle les vaccinations des élèves au moment des inscriptions.

Les accidents et maladies survenus hors du temps scolaire doivent être traités par les parents.

En cas d'absence de l'infirmière, les élèves se signalent à la vie scolaire ou auprès du professeur.

Règlement pour venir à l'infirmierie :

L'accueil se fait au maximum pendant le temps de permanence et de récréation, et le moins possible pendant les heures de cours sauf en cas d'urgence. L'élève vient avec un accompagnateur et muni de son carnet de correspondance. L'infirmière signe un billet de retour en classe.

Les dispenses d'EPS :

Les dispenses des élèves sont à remettre en mains propres à l'infirmière.

L'infirmière les saisit sur le logiciel PRONOTE© et en remet une copie au CPE référent de la classe que fréquente l'élève.

L'infirmière se charge de contacter le professeur d'EPS concerné afin de lui faire part de la situation de l'élève.